



1207830904

DATE DEPOT :	2012-08-23
NUMERO DE DEPOT :	2012R078216
N° GESTION :	2012B07615
N° SIREN :	488863358
DENOMINATION :	3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT
ADRESSE :	45 avenue Kléber 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2012/07/17
TYPE D'ACTE :	CERTIFICAT
NATURE D'ACTE :	

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La-Défense 1

3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée

45, avenue Kléber
75016 Paris

Certificat du dépositaire

A l'Associé Unique,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L.225-146 alinéa 2 du Code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel Lion/Seneca France 2 a souscrit 55.872.708 actions nouvelles d'un montant nominal de 1 euro, assorti d'une prime d'émission d'environ 1,12 euro, de la société 3AB Optique Développement à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2012 ;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de Lion/Seneca France 2 de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société.

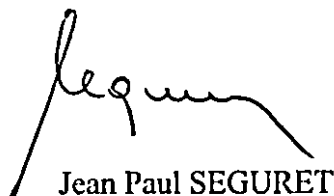
- l'arrêté de compte établi le 17 juillet 2012, par le Président, dont nous avons certifié l'exactitude le 17 juillet 2012, duquel il ressort que la société Lion/Seneca France 2 possède sur la société 3AB Optique Développement une créance égale à 118.450.142,52 euros ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 17 juillet 2012

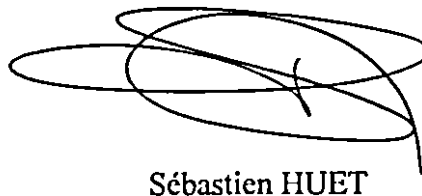
Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES



Jean Paul SEGURET

ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien HUET